



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 juillet 2008
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1778 (2007), par laquelle le Conseil de sécurité m'a prié de lui présenter tous les trois mois un rapport sur la situation sur les plans de la sécurité et de l'humanitaire dans l'est du Tchad, dans le nord-est de la République centrafricaine et dans la région, y compris les mouvements de réfugiés et de personnes déplacées, et sur les progrès accomplis dans la création de conditions de sécurité favorables à leur retour librement consenti. Il rend compte des principaux faits survenus depuis mon rapport du 1^{er} avril 2008 (S/2008/215), y compris en ce qui concerne le déploiement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), la Force de l'Union européenne (EUFOR Tchad/République centrafricaine) et le Détachement intégré de sécurité (DIS).

II. Évolution récente de la situation

A. Situation politique

2. Les efforts visant à favoriser le dialogue entre le Gouvernement et les groupes d'opposition ont donné des résultats mitigés au cours de la période considérée. Si le dialogue entre le Gouvernement et les partis politiques a bien été relancé dans le cadre de l'accord du 13 août 2007, aucun progrès n'a été accompli dans l'ouverture d'un tel dialogue avec les groupes d'opposition armés tchadiens. Bien que ces derniers aient appelé au dialogue, ils n'ont pas renoncé à l'action militaire, comme indiqué à la section B ci-après. Lors d'une réunion avec les dirigeants des partis politiques de la majorité, qui s'est tenue le 25 mars, le Président Idriss Déby Itno a réaffirmé sa volonté d'appliquer pleinement l'accord du 13 août 2007 sur le renforcement du processus démocratique au Tchad. Dans un communiqué publié le même jour, le Président a également réaffirmé son attachement au dialogue avec les partis politiques et la société civile et invité les partis d'opposition à reprendre leur participation au comité de suivi et d'appui créé pour faciliter l'application de l'accord du 13 août 2007. Le Président Déby a en outre demandé à la Commission



nationale d'enquête, établie le 2 avril afin d'examiner les événements survenus au début de février 2008, de se mettre immédiatement au travail.

3. Toutefois, le 28 mars, des membres de la coalition d'opposition, appelée Coordination des partis politiques pour la défense de la Constitution (CPDC), ont publié une déclaration dans laquelle ils mettaient en doute la volonté du Président d'entamer un dialogue politique sans exclusive. La CPDC a également demandé la « libération » immédiate de son porte-parole, qui est également chef du Parti pour les libertés et le développement, Ibni Oumar Mahamat Saleh, dont le sort demeure inconnu.

4. Le Rassemblement des forces pour le changement (RFC), dirigé par Timane Erdimi, se serait scindé en deux groupes au cours de la période considérée. Une des deux factions a engagé des négociations avec le Gouvernement, tandis que l'autre a rejoint l'Alliance nationale, nouvelle coalition de groupes d'opposition armés tchadiens, dirigée par le chef de l'Union des forces pour la démocratie et le développement, Mahamat Nouri. Le 25 mars, un petit groupe d'éléments armés du RFC s'est rendu à N'Djamena pour y déposer les armes, alors que l'Union des forces pour le changement et la démocratie annonçait qu'elle intégrait le groupe armé Alliance nationale. Le 14 avril, à Tripoli, le Ministre libyen des affaires étrangères a annoncé l'ouverture de négociations de paix intertchadiennes entre le Gouvernement tchadien et le RFC.

5. Le 15 avril, le Président Déby a nommé au poste de Premier Ministre Youssouf Saleh Abbas, qui occupait jusqu'alors les fonctions de Représentant spécial du Président pour la MINURCAT et l'EUFOR et de chef de la Coordination nationale d'appui à la force internationale (CONAFIT). Le Président Déby a par la suite signé un décret présidentiel portant création du nouveau Gouvernement, composé notamment de quatre anciens opposants politiques aux postes de ministre de la justice, de la défense, de l'agriculture et de l'administration territoriale. Ces mesures, qui vont dans le sens d'un gouvernement d'ouverture, ont reçu un soutien considérable sur le plan national.

6. Le 6 mai, dans son premier discours devant l'Assemblée nationale, le Premier Ministre Saleh Abbas a présenté les grandes lignes du programme de son gouvernement, notamment en ce qui concerne l'application de l'accord du 13 août 2007. Il a également annoncé que des émissaires du Gouvernement avaient entamé des négociations directes avec les groupes d'opposition armés tchadiens en vue de leur faire respecter les engagements pris dans le cadre de l'accord de paix signé le 25 octobre 2007 à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne) entre le Gouvernement et les principaux groupes d'opposition armés tchadiens. Il convient de rappeler qu'en vertu de l'accord de Syrte, le Gouvernement et les groupes d'opposition armés se sont engagés à respecter la Constitution, à mettre fin aux combats, à accorder l'amnistie aux rebelles, à autoriser les groupes rebelles à participer à la gestion des affaires publiques et à intégrer les forces rebelles dans l'Armée nationale tchadienne.

7. Le 10 avril, Abdoulaye Wade, Président du Sénégal, en consultation avec le dirigeant de la Jamahiriya arabe libyenne, Muammar Kadhafi, et le Président du Gabon, Omar Bongo, a convoqué à Libreville la première réunion du groupe de contact établi pour suivre l'application de l'accord de Dakar entre le Tchad et le Soudan. Des membres du Groupe de contact, notamment la Jamahiriya arabe libyenne, le Congo, le Sénégal, le Gabon, l'Érythrée, le Tchad, le Soudan, la

Communauté des États sahélo-sahariens, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et l'Union africaine, se sont réunis au niveau ministériel, pour examiner la possibilité de déployer des observateurs et d'organiser des patrouilles communes pour surveiller la frontière entre le Tchad et le Soudan. Les participants ont par ailleurs exhorté les Présidents Déby et Al-Bashir à mettre fin pacifiquement aux tensions entre leurs pays. Le groupe de contact a décidé de se réunir tous les mois pour assurer le suivi de l'application de l'accord de Dakar.

8. Dans le contexte des initiatives politiques régionales actuelles et à l'invitation du Ministre libyen des affaires étrangères, Ali Triki, mon Représentant spécial pour la République centrafricaine et le Tchad s'est rendu à Tripoli, les 23 et 24 avril, pour informer les autorités libyennes du mandat de la MINURCAT et pour mieux comprendre les vues de Tripoli sur l'application de l'accord de Dakar.

9. Au nord-est de la République centrafricaine, la situation reste calme. En dépit des récentes luttes pour le pouvoir au sein de la direction politique de l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR), le mouvement continue de respecter le cessez-le-feu prévu dans l'accord de paix de Birao signé en avril 2007. Un accord de paix complet, comprenant des dispositions relatives au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion des groupes rebelles centrafricains, a été signé entre le Gouvernement et l'UFDR et l'Armée pour la restauration de la République et la démocratie le 21 juin à Libreville. Le Front démocratique du peuple centrafricain, qui avait participé aux réunions préliminaires, n'a pas signé l'accord, son chef, Abdoulaye Miskine, n'ayant pas autorisé les négociateurs à le faire au nom du mouvement. L'accord jouera un rôle déterminant dans le futur dialogue politique sans exclusive, processus de réconciliation visant à résoudre la crise politique et les problèmes de sécurité du pays. Une commission internationale composée d'autres États d'Afrique centrale et de membres de l'Union européenne assurera le suivi de cet accord.

B. Sécurité

10. Sur le plan de la sécurité, la situation dans les zones frontalières du Tchad et de la République centrafricaine avec le Darfour demeure précaire et imprévisible. Les relations entre le Tchad et le Soudan n'ont montré aucun signe concret d'amélioration, malgré la signature, le 13 mars, de l'accord de Dakar. Le 14 mars, au lendemain de la signature de l'accord, le Gouvernement tchadien a déclaré à la MINURCAT que plusieurs colonnes de rebelles lourdement armés avaient traversé la frontière entre le Soudan et le territoire tchadien à Moudeina, à 60 kilomètres au sud-est d'Adé. Le même jour, 25 à 45 véhicules transportant des rebelles armés ont été vus par des membres du personnel de l'ONU à Choukouyane, à environ 140 kilomètres au sud-est d'Abéché. Les Forces armées nationales tchadiennes (FANT) se sont par la suite redéployées à proximité d'Adré, à 150 kilomètres au sud-est d'Abéché. Le 1^{er} avril, les FANT ont engagé le combat pendant quatre heures avec des rebelles affiliés à l'Alliance nationale à proximité d'Adé, à la frontière avec le Soudan, à environ 160 kilomètres au sud-est d'Abéché. Contrés, les rebelles se seraient repliés en direction de la frontière soudanaise.

11. Le 27 mars, le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies a adressé au Président du Conseil de sécurité une lettre (S/2008/212) accusant le Tchad de violations de l'accord de Dakar et d'accords

précédents. Le Gouvernement tchadien aurait parrainé une réunion de groupes rebelles du Darfour, tenue du 22 au 24 mars dans la région d'Abou Nabaq, à laquelle aurait participé le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE). Le 1^{er} avril, le Représentant permanent du Tchad auprès de l'Organisation des Nations Unies a adressé au Président du Conseil de sécurité une lettre (S/2008/222) selon laquelle le Tchad aurait été attaqué, à Adé, par des groupes armés inféodés au Soudan, en violation de l'accord de Dakar du 13 mars.

12. Le 1^{er} avril, j'ai publié une déclaration dans laquelle je faisais part de la profonde préoccupation que m'inspirent les mouvements continus de groupes rebelles à travers la frontière soudano-tchadienne et appelais les Gouvernements tchadien et soudanais à respecter leurs engagements découlant de l'accord de Dakar du 13 mars et à ne ménager aucun effort pour empêcher les groupes rebelles d'utiliser leur territoire pour préparer leurs incursions.

13. Les attaques menées par les rebelles du MJE contre Khartoum le 10 mai ont aggravé les tensions déjà fortes entre le Tchad et le Soudan. La dynamique créée par la signature de l'accord de Dakar n'a pas duré, le Soudan accusant le Tchad d'avoir planifié les attaques, tandis que le Soudan rompait ses relations diplomatiques avec N'Djamena. Le 11 mai, le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies a adressé au Président du Conseil de sécurité une lettre (S/2008/325) accusant le Tchad d'avoir planifié, financé et exécuté l'agression du 10 mai. Le Tchad a nié toute implication.

14. Le 12 mai, les membres du groupe de contact, à l'exception du Soudan, se sont réunis à Tripoli pour y tenir leur deuxième réunion ministérielle. Le groupe de contact a condamné l'attaque du 10 mai contre le Gouvernement soudanais et s'est déclaré solidaire du peuple soudanais. En vue de prévenir toute escalade de la violence entre le Tchad et le Soudan, le Président de la Commission de l'Union africaine, Jean Ping, s'est rendu à N'Djamena et à Khartoum pour s'efforcer d'apaiser les tensions et de faciliter le rétablissement de relations normales entre les deux pays. Le 9 juin, la troisième réunion ministérielle du groupe de contact s'est tenue à Brazzaville (Congo) avec la participation des représentants du Tchad et du Soudan. Les participants ont réaffirmé que le groupe de contact était résolu à aider les deux pays à rétablir leurs relations en renforçant la confiance et en consolidant la paix, l'amitié et la fraternité.

15. Le 11 juin, après avoir reçu des informations selon lesquelles des groupes rebelles tchadiens auraient traversé la frontière à Moudeina, les Forces armées tchadiennes ont bombardé des groupes rebelles suspects. Les combats entre les Forces armées tchadiennes et les groupes rebelles tchadiens ont éclaté à proximité des camps de réfugiés de Koukou Angarana et Goz Amer, le 12 juin. Le lendemain, les groupes rebelles tchadiens ont pris le contrôle de Goz Beida avant de se retirer dans les environs d'Abéché plusieurs heures plus tard. Pendant leur brève occupation de Goz Beida, les groupes rebelles ont pillé les bureaux de plusieurs organismes d'aide, notamment les locaux du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et incendié un dépôt de carburant. Pendant l'assaut, les humanitaires se sont réfugiés dans le camp de l'EUFOR. Le 15 juin, des groupes rebelles tchadiens ont pris Am Dam, à quelque 120 kilomètres au sud d'Abéché. La colonne s'est ensuite retirée à quelque 40 kilomètres au sud d'Abéché. Le 16 juin, une troisième colonne de groupes rebelles a pris le contrôle de la ville de Biltine, à 90 kilomètres au nord d'Abéché. Bien qu'ils aient annoncé que leur objectif ultime

était d'attaquer N'Djamena, les groupes rebelles ont commencé à se retirer vers l'est en direction de la frontière entre le Tchad et le Soudan, le 17 juin. Ils ont attaqué plusieurs villes, dont Biltine et Am Zoer au cours de leur retraite. Le 17 juin, le Gouvernement tchadien a déclaré que des hélicoptères de l'armée soudanaise avaient attaqué la ville d'Adé, accusation rejetée par le Gouvernement soudanais.

16. Le 2 avril, au nord-ouest de la République centrafricaine, la Force multinationale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (FOMUC) a inauguré une nouvelle base militaire. Avec l'arrivée prévue d'un contingent camerounais de 120 hommes, cette nouvelle base devrait contribuer à améliorer la sécurité dans la région et permettre aux autorités de l'État d'étendre leur présence dans cette région instable.

C. Situation humanitaire

17. Les 180 000 personnes déplacées et 250 000 réfugiés qui se trouvent dans l'est du Tchad demeurent gravement touchés par la poursuite des hostilités à l'intérieur et de part et d'autre des frontières. Le caractère civil des camps de réfugiés et de personnes déplacées continue d'être remis en question par la présence d'éléments armés à l'intérieur et aux environs des camps. Au cours de la période considérée, quelque 6 000 nouveaux réfugiés provenant du Darfour ont été déplacés des zones frontalières vers les camps de réfugiés de Kounoungo et Mile, à environ 200 kilomètres au nord-est d'Abéché.

18. La précarité de la situation sur le plan de la sécurité continue d'entraver les opérations humanitaires et l'accès aux populations touchées. Le 1^{er} mai, un convoi de trois véhicules, transportant notamment des membres d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales, a été arrêté par deux éléments armés sur la route allant de Farchana à Adré. Le Directeur de l'organisation Save the Children UK a été sommé de quitter le véhicule dans lequel il se trouvait et de se coucher à terre. Il a été tué par balle. Le 10 mai, deux gendarmes de la Commission nationale d'aide aux réfugiés (CNAR), qui travaillaient avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ont permis à un véhicule appartenant à une organisation non gouvernementale d'échapper à une embuscade. Le lendemain, les deux gendarmes ont été tués à Am Nabak. Les effectifs tchadiens de gendarmerie relevant de l'accord passé entre la CNAR et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés continuent d'assurer la sécurité des réfugiés et des personnes déplacées en attendant le déploiement du Détachement intégré de sécurité dans l'est du Tchad. Le 27 mai, après le détournement de véhicules humanitaires sous la menace des armes, l'organisation Médecins sans frontières Luxembourg a décidé de quitter le pays, ce qui a porté un coup à l'assistance sanitaire fournie aux quelque 50 000 réfugiés soudanais des camps d'Am Nabak, Touloum et Iridimi.

19. Bien que les conditions nécessaires au retour des réfugiés au Darfour et en République centrafricaine ne soient pas encore réunies, on observe de petits mouvements spontanés de retour de personnes déplacées. Les organismes humanitaires commencent à préparer l'éventuel retour librement consenti des personnes déplacées vers certaines destinations, notamment aux alentours de Goz Beida, lorsque les questions relatives à leur sécurité, à leurs besoins fondamentaux et à la réconciliation seront réglées. Le 17 mai, la question du retour librement consenti des personnes déplacées a été examinée à la première réunion de la

CONAFIT à l'est du Tchad avec l'EUFOR, la MINURCAT et les communautés diplomatique et humanitaire. Il a été décidé qu'aucun retour n'aurait lieu tant que les conditions nécessaires ne seraient pas réunies.

20. Un atelier consacré à l'examen semestriel de l'appel global s'est tenu à N'Djamena les 19 et 20 mai. Seulement 21 % des 288 millions de dollars des États-Unis nécessaires ont été rassemblés à ce jour. L'insuffisance des ressources disponibles pour financer les activités humanitaires au Tchad est telle que l'on craint de plus en plus qu'elle ait des conséquences notables pour les populations vulnérables – notamment les réfugiés, les personnes déplacées et les communautés qui les accueillent – dont la survie dépend de l'aide.

21. Au cours de sa visite au Tchad et en République centrafricaine, qui s'est déroulée du 25 au 31 mai, ma Représentante spéciale pour les enfants et les conflits armés, Radhika Coomaraswamy, a insisté sur le sort tragique des enfants réfugiés ou déplacés et exhorté toutes les parties à prévenir tout nouveau recrutement illégal d'enfants dans les groupes armés. Elle a encouragé les deux Gouvernements à régler les questions de la traite d'enfants et de la violence sexuelle contre les filles. Les autorités tchadiennes ont par la suite accepté de libérer 60 enfants détenus et d'autoriser des visites de contrôle dans des camps militaires et des centres d'entraînement militaire pour éviter tout nouveau recrutement de mineurs.

III. Activités de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

22. Au 15 juin, la MINURCAT disposait d'un effectif de 592 hommes, dont 148 agents de la police des Nations Unies et 26 officiers de liaison. Ma Représentante spéciale, Rima Salah, a pris ses fonctions au Tchad le 9 mai 2008. La mission est actuellement déployée à N'Djamena, Abéché, Goz Beida, Facharna, Bangui et Birao.

A. Police

23. Au cours de la période considérée, la MINURCAT a mis en place un mécanisme de coordination avec la CONAFIT afin d'établir une coopération étroite sur les plans stratégique et opérationnel avec le Détachement intégré de sécurité. La Force de police permanente du Département des opérations de maintien de la paix continue de fournir les effectifs nécessaires pour permettre à la composante de police de la MINURCAT d'entamer ses opérations.

24. À ce jour, sur un effectif autorisé de 300 policiers, plus de 211 ont été recrutés, dont 175 sont déjà déployés au Tchad, y compris 5 à Abéché, 5 à Bangui et 1 à Birao. Le déploiement du reste des effectifs a été retardé du fait de la capacité d'accueil limitée de la mission. La police des Nations Unies devrait se déployer à Farchana en juillet, à Goz Beida en août-septembre et à Guereda, Iriba et Bahai en octobre 2008.

25. En République centrafricaine, la MINURCAT a continué de travailler en étroite collaboration avec le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) et l'équipe de pays des Nations Unies pour appuyer les activités de réforme du secteur de la police et le

rétablissement de l'autorité de l'État dans la région de Vakaga au nord-est du pays. Du 14 au 17 avril, la MINURCAT a entrepris une mission conjointe avec le Gouvernement centrafricain à Birao pour évaluer la situation et mettre au point une réponse commune aux problèmes relatifs à la sécurité. Cinq membres de la police des Nations Unies se sont déployés à Bangui où ils partagent les locaux de la BONUCA, un autre a rejoint les deux officiers de liaison déjà présents à Birao, au nord-est de la République centrafricaine, pour évaluer les besoins de la police locale et fournir à celle-ci un premier appui.

26. Comme indiqué dans mon précédent rapport (S/2008/215), la MINURCAT a mené à bien la formation des formateurs du DIS en janvier 2008. Le 24 mai, 77 membres du commandement du DIS préalablement sélectionnés ont achevé leur formation d'un mois. Les candidats aux 220 postes d'agent du DIS seront sélectionnés parmi les effectifs de la gendarmerie et de la police nationale d'ici à la fin du mois de juin et formés immédiatement après en vue de déployer les agents du DIS dans l'est du Tchad d'ici à la fin du mois de juillet.

27. Un certain nombre de problèmes entravent le déploiement complet des effectifs de la police des Nations Unies et du DIS, les plus préoccupants étant l'absence d'infrastructure pour les bureaux et l'hébergement, l'insuffisance du soutien logistique disponible pour les installations de formation et le retard pris dans la rénovation de l'École nationale de police. L'insuffisance des transports terrestres et aériens pose également problème à la veille de la saison des pluies. Parmi les autres problèmes rencontrés, on citera notamment l'absence de cadre juridique pour le DIS du fait du report de la signature du mémorandum d'accord sur le DIS entre le Gouvernement tchadien et la MINURCAT et le retard pris dans la sélection du premier groupe de 220 policiers et gendarmes qui devront intégrer le DIS.

B. Officiers de liaison

28. Au cours de la période considérée, la MINURCAT a déployé au total 24 officiers de liaison. L'un d'eux est détaché à l'état-major opérationnel de l'EUFOR au Mont Valérien (France), six sont en poste à Abéché, deux à Farchana et deux à Goz Beida. En République centrafricaine, un officier de liaison est déployé à Bangui et deux à Birao. Dix autres officiers de liaison sont en poste à N'Djamena, dont certains sont affectés au Centre d'opérations conjoint et à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission.

29. Les officiers de liaison de la MINURCAT et l'EUFOR s'efforcent de consolider leur partenariat et leur cadre de coopération. Cette collaboration passe par une intensification des consultations et une coordination régulière, ainsi que par l'échange d'informations sur les questions ayant trait à la sécurité.

C. État de droit

30. Du 15 au 23 avril, une mission de planification interinstitutions dirigée par le Département des opérations de maintien de la paix s'est rendue au Tchad pour évaluer les systèmes judiciaire et pénitentiaire tchadiens dans le cadre du mandat de la MINURCAT. Y ont participé des représentants du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH),

du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de la Commission européenne.

31. L'équipe a rencontré des représentants des autorités nationales, de la société civile et des partenaires internationaux, et visité des établissements judiciaires et pénitentiaires à N'Djamena, Abéché et Goz Beida. L'est du Tchad est marqué par le dysfonctionnement des institutions judiciaires, du fait d'un manque de juges et de procureurs et de graves lacunes sur le plan de l'infrastructure. L'équipe a en outre constaté l'absence presque totale d'avocats de la défense dans l'est du pays. Bien que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés appuie actuellement des audiences foraines de taille modeste, qui assurent une couverture judiciaire en dehors d'Abéché, cette couverture demeure très réduite.

32. S'agissant du système pénitentiaire, il n'existe aucune prison en état de fonctionner à Goz Beida et celle d'Abéché est touchée par de graves problèmes d'infrastructure et autres, notamment sur le plan de la sécurité. L'absence de fonctionnaires pénitentiaires spécialement formés et d'agents de sexe féminin pour garder les détenues du même sexe est à déplorer. Dans les quelques prisons en état de fonctionner située dans l'est du pays, un nombre indéterminé de personnes sont détenues dans de petites cellules placées sous le contrôle de policiers et de militaires.

33. En ce qui concerne les activités d'arrestation et de détention menées par le DIS, l'équipe a présenté une approche en trois volets, à savoir : le suivi des cas des personnes détenues ou arrêtées par le DIS, l'appui aux audiences foraines tchadiennes et l'aide aux principales prisons. Outre la fourniture d'une assistance technique, cette approche nécessitera l'allocation de ressources financières importantes par prélèvement sur le Fonds d'affectation spéciale de la MINURCAT. Conformément aux recommandations, la Mission coordonnera les relations entre l'ONU et les donateurs dans les secteurs judiciaire et pénitentiaire de l'est du Tchad. Différents partenaires, notamment le PNUD, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ont convenu de poursuivre une stratégie d'assistance commune et cohérente dans ce secteur, en s'inspirant des conclusions tirées par l'équipe de planification.

34. En mai 2008, comme suite à la mission de planification, la MINURCAT a entrepris trois exercices d'évaluation conjointe avec les autorités pénitentiaires tchadiennes pour étudier les moyens d'améliorer à moindre coût l'infrastructure pénitentiaire et l'état général des prisons dans certaines régions. Un comité conjoint de développement des prisons, composé notamment de représentants des autorités pénitentiaires nationales, de la MINURCAT, du PNUD et du Comité international de la Croix-Rouge, a par la suite été établi pour répondre aux besoins généraux du système pénitentiaire. Parmi les questions déjà examinées figurent le recrutement et la formation de 200 Tchadiens en tant que point de départ à la création d'un système pénitentiaire professionnel. La MINURCAT a mis au point des projets à effet rapide pour répondre aux besoins dans les domaines de l'infrastructure générale, de la sécurité, de l'hébergement, des installations sanitaires et des services sanitaires dans les prisons d'Abéché, Goz Beida et N'Djamena.

D. Droits de l'homme

35. Au cours de la période considérée, les spécialistes des droits de l'homme ont reçu des témoignages faisant état d'attaques armées menées contre des civils dans l'est du Tchad par des hommes portant des vêtements civils ou des uniformes militaires. Dans la plupart des cas, les coupables n'ont pas été traduits en justice, faute d'avoir été identifiés. Les spécialistes des droits de l'homme ont également reçu des témoignages faisant état d'actes de violences sexuelle et sexiste et d'autres formes de violence à l'égard des femmes, y compris des cas de viol, à l'intérieur tout comme à l'extérieur de camps de réfugiés et de personnes déplacées et dans plusieurs villages. Des informations corroborées provenant de diverses sources, notamment des organismes des Nations Unies et des organisations de la société civile, ont également confirmé qu'au moins quatre filles, dont une mineure, avaient été violées par neuf soldats des Forces armées nationales tchadiennes, alors qu'elles se rendaient au village de Were, à 20 kilomètres à l'est d'Abéché. Les parents des victimes ont déposé plainte et la police a arrêté les présumés coupables.

36. Le 3 juin, des représentants de la MINURCAT ont rencontré le Ministre des droits de l'homme, Fatime Issa Ramadane, ainsi que des hauts fonctionnaires de son ministère. La réunion portait essentiellement sur les principaux problèmes auxquels se heurte l'est du Tchad et sur la manière dont la Mission et le Ministère pouvaient unir leurs efforts pour y remédier.

E. Égalité des sexes

37. Au cours de la période considérée, la MINURCAT a renforcé sa collaboration avec le Ministère des affaires sociales et les autorités pénitentiaires. En collaboration avec les organisations tchadiennes consacrées aux femmes et avec le Ministère des affaires sociales, la MINURCAT a plaidé en faveur de l'amélioration de la situation des femmes détenues et appuyé divers projets visant à faciliter la réinsertion des femmes et des mineurs dans la société.

38. Conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, la MINURCAT s'est efforcée de promouvoir l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans ses activités, en particulier les activités de police. En matière de lutte contre la violence sexiste, elle a mis au point un ensemble exhaustif d'outils de formation pour améliorer l'efficacité des enquêtes et de la prévention, en particulier dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées. Elle a également mis au point un document sur la politique et la stratégie à suivre en matière d'égalité des sexes à l'intention du DIS, et un ensemble de directives visant à tenir compte des questions étroitement liées que sont l'égalité des sexes et la police de proximité dans toutes les activités de recrutement, de déploiement, de promotion, de déontologie et de discipline, et dans d'autres domaines ayant trait aux ressources humaines et au fonctionnement du DIS.

39. Consciente des problèmes spécifiques auxquels se heurtent les femmes et les enfants, la MINURCAT a élaboré des modules de formation consacrés aux droits de l'enfant et à la militarisation de l'enfant, ainsi qu'un protocole relatif aux enfants victimes et/ou témoins, en vue de sensibiliser les policiers des Nations Unies et les membres du DIS à la situation particulière et aux besoins spécifiques des enfants

dans les camps de réfugiés et dans les zones où sont installées des personnes déplacées.

F. Appui

40. La MINURCAT a élaboré un plan en trois phases pour garantir un déploiement en temps voulu et des conditions de sécurité acceptables dans l'est du pays. L'objectif est d'utiliser au mieux l'équipement logistique provenant de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), les ressources locales et l'appui fourni par l'EUFOR afin de déployer jusqu'à un tiers des effectifs de la Mission dans l'est du Tchad, malgré des conditions extrêmement difficiles, jusqu'à ce que de nouveaux contrats de construction, d'appui logistique et de gestion de camps soient établis.

41. La phase 1 du plan, qui a commencé le 1^{er} avril, comprend le déploiement de 110 hommes dans les structures déjà en place à Abéché et l'installation de tentes dans les camps de l'EUFOR. Cette phase sera exécutée sur chaque site. La phase 2 prévoit le déploiement d'un effectif allant jusqu'à 250 hommes dans des bâtiments préfabriqués construits par le personnel de la MINURCAT sur chaque site. Elle a commencé à Abéché le 15 juin et devrait être achevée d'ici au 1^{er} septembre à Iriba. Cette phase verra aussi le déploiement initial des membres du DIS dans des locaux de police constitués de bureaux préfabriqués et de tentes. La phase 3 prévoit le déploiement du reste des effectifs dans l'est du Tchad et la signature d'un contrat commercial pour la construction d'un camp d'ici au 1^{er} juillet 2008, ce qui devrait permettre d'achever le déploiement complet d'ici au 1^{er} novembre 2008.

G. Sûreté et sécurité du personnel

42. Au cours de la période considérée, l'amélioration de la situation sur le plan de la sécurité, dans la capitale et dans les régions du sud du Tchad, s'est traduite par le passage de la phase de sécurité IV à la phase III. Ce changement s'applique à N'Djamena, Chari-Barguimi (Massenya), Guéra (Mongo), Salamat (Am Timam), Logone occidental (Moundou), Logone oriental (Doba), Mandoul (Koumra), Mayo Kébi Est (Bongor), Mayo Kébi Est (Pala) et Tandjilé (Laï).

43. Si le passage à une phase de sécurité de niveau inférieur est justifié dans les régions décrites ci-dessus, il est recommandé de maintenir la phase de sécurité de niveau IV dans l'est du Tchad, où la situation demeure précaire.

IV. Déploiement de la force de maintien de la paix de l'Union européenne

44. Au 19 juin, les effectifs de l'EUFOR déployés au Tchad et en République centrafricaine s'établissaient à 3 000 hommes, dont environ 200 à Birao, au nord-est de la République centrafricaine. De plus, l'EUFOR a déployé un effectif de 200 hommes dans son état-major opérationnel situé au Mont Valérien, aux environs de Paris. L'EUFOR poursuit son déploiement conformément au calendrier prévu. Une fois son déploiement achevé, la Force sera dotée d'un contingent de quelque 3 700 hommes.

45. L'EUFOR a établi ses bases militaires à Abéché, Goz Beida, Farchana, Iriba et Biraou, où elle fournit à la MINURCAT un appui dans les domaines de la sécurité et de la protection, ainsi qu'un soutien logistique limité, à l'exception d'Iriba où la MINURCAT ne s'est pas encore déployée. À N'Djamena, le poste de commandement arrière de l'EUFOR est également prêt à appuyer la MINURCAT en lui fournissant une surface limitée de locaux à usage de bureau, jusqu'à ce que la Mission déploie sa propre infrastructure dans l'espace fourni.

46. Du 7 au 11 avril, le général Patrick Nash, commandant de l'EUFOR, s'est rendu au Tchad et en République centrafricaine pour contrôler les progrès accomplis dans l'application du mandat de la Force et rencontrer les principaux partenaires sur le théâtre des opérations. Les 6 et 7 mai, le Haut-Représentant pour la politique extérieure et la sécurité commune de l'Union européenne, Javier Solana, s'est rendu en République centrafricaine et au Tchad, où il a rencontré les Présidents Bozizé et Déby. La délégation a également rencontré mes représentants spéciaux, des représentants de l'EUFOR et d'autres acteurs présents au Tchad et en République centrafricaine.

V. Incidences financières

47. Par sa résolution 62/233 du 22 décembre 2007, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir pour inscription au compte spécial de la MINURCAT un crédit d'un montant de 182,4 millions de dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008. Au 30 avril 2008, le montant des arriérés de contributions au compte spécial de la MINURCAT s'élevait à 45 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions mises en recouvrement pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 2 303 800 000 dollars.

VI. Observations

48. Je suis profondément préoccupé par les incursions répétées auxquelles se livrent les rebelles au Tchad et par l'insécurité qui continue de régner dans le pays. La précarité des conditions de sécurité a empêché l'acheminement de l'aide humanitaire, en particulier depuis l'assassinat du Directeur de l'organisation Save the Children, survenu le 1^{er} mai. Je condamne une nouvelle fois cet acte criminel et exhorte toutes les parties à accorder aux humanitaires un accès sans restriction à l'est du Tchad.

49. Seul un véritable dialogue politique entre le Gouvernement tchadien et les groupes d'opposition armés et non armés, associé au rétablissement des relations entre Khartoum et N'Djamena, peut régler durablement le conflit au Tchad. Une fois de plus, j'exhorte les Gouvernements tchadien et soudanais à appliquer pleinement l'accord de Dakar du 13 mars et à prendre des mesures aux fins de la normalisation de leurs relations. L'Organisation des Nations Unies est prête à travailler en collaboration avec l'Union africaine et d'autres partenaires pour appuyer les efforts visant à rétablir une paix durable et à garantir la sécurité le long de la frontière entre le Tchad et le Soudan.

50. Je me félicite du degré de coopération entre le Gouvernement tchadien et la MINURCAT et l'EUFOR. Toutefois, il est primordial que le Gouvernement achève

sans tarder la mise en place du cadre juridique nécessaire aux fins du déploiement du DIS.

51. La formation dispensée par la MINURCAT aux formateurs et au commandement du DIS est un bon départ sur la voie du renforcement des capacités du DIS en matière de maintien de l'ordre dans les camps de réfugiés et dans les zones où s'installent les personnes déplacées. La Mission, le Gouvernement et l'EUFOR devraient désormais redoubler d'efforts pour rattraper le retard pris dans la phase suivante de la formation de l'élément principal du DIS. À cet égard, la MINURCAT étudiera la possibilité d'accroître les effectifs des classes du DIS et d'accélérer le déploiement des effectifs de la police des Nations Unies. Le Gouvernement devrait, certes, accélérer la présentation de candidats potentiels, mais l'EUFOR pourrait, pour sa part, envisager de faire preuve d'une plus grande souplesse en ce qui concerne l'hébergement fourni au personnel de la MINURCAT et les accords relatifs à la sécurité des installations de la Mission.

52. L'EUFOR et la MINURCAT ne sont pas en position de prendre directement en main le problème des mouvements transfrontières des groupes armés. En outre, les mandats respectifs de la MINURCAT et de l'EUFOR limitent le rôle de ces deux missions aux seules conséquences du conflit qui sévit au Tchad, sans viser les causes sous-jacentes. En l'absence de solutions à ces questions fondamentales et d'un dialogue durable entre le Gouvernement et l'ensemble des groupes d'opposition, les ressources investies par la communauté internationale au Tchad risquent fort de ne pas porter leurs fruits. Dans le rapport que je présenterai en septembre 2008 au Conseil de sécurité, j'examinerai ces questions et fournirai des recommandations sur les accords post-EUFOR.

53. Je voudrais enfin exprimer ma gratitude à mon Représentant spécial, Victor Angelo, et à l'ensemble du personnel de la MINURCAT, de l'EUFOR et de l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi qu'à la communauté humanitaire, pour le travail remarquable qu'ils accomplissent au Tchad et en République centrafricaine.
